

ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE DES ENFANTS NES EN 2019

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2022/2023 se dérouleront

Du 7 au 19 mars 2022.

Pour inscrire leur enfant, les parents concernés devront se rendre en mairie munis :

- d'un justificatif de domicile
- d'une carte d'identité (ou une copie d'extrait d'acte de naissance)
- du livret de famille

Un numéro de téléphone et/ou une adresse mail valide devront être communiqués.

Après inscription en Mairie, les parents seront invités à prendre contact avec le Directeur de l'école.

Important : lors de l'admission un document délivré par le médecin de famille attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge devra être présenté.



Le carnet de santé étant un document confidentiel, il ne peut être consulté ni copié.

Pour tous renseignements supplémentaires, les parents peuvent joindre le directeur par téléphone au 01 64 04 21 04 ou par mail : ce.0770241u@ac-creteil.fr.

Les 11 vaccinations obligatoires (enfants nés en 2019) :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche.
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b.
- Hépatite B.
- Infections invasives à pneumocoque.
- Méningocoque de sérogroupe C.
- Rougeole, oreillons et rubéole.

